



PREAVIS MUNICIPAL No 25-18

Sainte-Croix, le 3 novembre 2025
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Crédits complémentaires 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de l'article 84 du règlement du 27 juin 2016 du Conseil communal, nous sollicitons l'octroi de divers crédits complémentaires qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget 2025.

A) Budget d'exploitation

Comptes	Désignation	Budget 2025	Complément demandé
0110	CONSEIL COMMUNAL		
01100.3199	<i>Frais divers</i>	2'000	
	Sortie du Conseil Communal, diverses collations		4'900
02101	COMPTABILITE ET CONTENTIEUX		
02101.3132.3	<i>Honoraires Experts</i>	11'000	
	Travaux de révision 2024; passage des comptes en MCH2		4'800
	Frais de consultant; préparation des budgets 2026 et aide au bouclage 2025		5'000

Comptes	Désignation	Budget 2025	Complément demandé
21701	METIERS 3		
21701.3144	Entretien des Bâtiments	35'600	
	Remplacement Stores,lave-vaisselle professionnel et divers		12'400
34100	SPORT		
34100.3636.11	Subsides promotion sportive	99'800	
	Spartan - reprise de la coordination		85'000
34100.4631	Subventions cantonales	0	
	Spartan - subventions cantonales		-85'000
34100.3636.16	Subside exceptionnel Tennis-Club Ste-Croix	0	
	Sécurisation urgente mur de soutènement		27'187
34200	PARCS ET PROMENADES		
34200.3030	Engagements des résidents EVAM	0	5'625
			144'912
	Crédits complémentaires - 2025		
	Recettes liées		-85'000
	Influence sur le budget 2025		59'912

Organisation de la Spartan :

L'ADNV organisait auparavant la demande de subvention auprès du Canton et la reversait aux organisateurs de la Spartan. Désormais la Commune doit s'en charger. Le montant de la subvention reçue/reversée s'élève à Chf 85'000.-. La charge supplémentaire enregistrée dans le compte 34100.3636.11 pourrait être considérée comme un crédit d'urgence au sens technique du terme. Etant toutefois compensée par une subvention du même montant, l'opération n'a aucune incidence sur le résultat de l'exercice.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

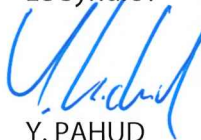
sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

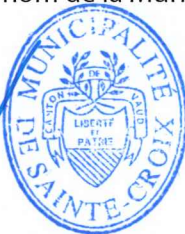
décide :

- **d'approuver** les crédits complémentaires au budget d'exploitation 2025 d'un montant de Chf 144'912.- sous déduction des recettes liées de Chf 85'000.-, soit une influence de **Chf 59'912.-**.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :


Y. PAHUD



Le Secrétaire :


S. CHAMPOD

Délégué municipal : La Municipalité in corpore